



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2021

1. CONDITIONS D'ADMISSION

- 1.1 Il faut avoir 18 ans révolus ou 16 ans avec une autorisation parentale.
- 1.2 Pour les non débutants, le niveau est déterminé par un test écrit en ligne ou en présentiel et un test oral par skype ou en présentiel. Le test est obligatoire avant toute intégration dans les cours.
- 1.3 Toute inscription suppose l'acceptation de la charte de l'étudiant.

2. TITRE DE SEJOUR / VISA

- 2.1 Les personnes souhaitant s'inscrire à l'Alliance Française depuis leur pays doivent tenir compte de la législation en vigueur, différente selon que le pays appartient ou non à la Communauté Européenne.
Pour plus d'informations : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france>
- 2.2 Après avoir renseigné le bulletin d'inscription et fourni les documents officiels d'identité, l'étudiant doit effectuer le paiement des frais d'inscription et du montant de la préinscription (environ 25% du montant total des cours, selon la durée choisie). Les montants figurent sur le bulletin d'inscription. Il reçoit un certificat de préinscription lui permettant d'effectuer les démarches pour sa demande de VISA à l'ambassade de France ou de titre de séjour auprès de la Préfecture. Attention: Seul un visa étudiant peut-être prolongé en France. L'Alliance Française ne peut être tenue pour responsable des difficultés d'obtention de visa ou de titre de séjour.

3. ASSURANCES

- 3.1 Chaque étudiant doit être assuré contre les risques maladie, accident, et responsabilité civile. S'agissant de l'assurance Responsabilité Civile, une attestation doit être fournie à l'administration de l'Alliance Française au moment de l'inscription.

4. CALENDRIER DES COURS PRESENTIELS

- 4.1 L'Alliance Française fonctionne par sessions, les tarifs catalogues sont forfaitaires et sont consultables sur le bulletin d'inscription.
- 4.2 Les jours fériés sont rattrapés dans la limite d'un jour férié par session.
- 4.3 L'inscription en cours est possible pour une durée d'une semaine pour les cours intensifs et deux semaines pour les cours extensifs minimum et de neuf mois maximum, en fonction du niveau déterminé par le test d'entrée.
- 4.4 Pour les horaires, se reporter au bulletin d'inscription.
- 4.5 Les dates de sessions pour débutants (cours intensifs ou extensifs) sont précisées dans le calendrier et doivent être impérativement respectées. Pour des raisons pédagogiques, les étudiants débutants ne peuvent pas intégrer de cours en milieu de session. Pour les autres niveaux, l'intégration est possible en cours de session.

5. MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

- 5.1 Pour les inscriptions individuelles
- 5.1.1 Les frais d'inscription sont valables pendant un an pour toute nouvelle inscription. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. Leur montant est consultable sur le bulletin d'inscription.
- 5.1.2 Les personnes ayant suivi des cours dans une autre Alliance Française en France durant la même année civile sont dispensées de frais d'inscription (justificatif à fournir).
- 5.1.3 Le paiement du solde doit se faire au plus tard 2 semaines avant le début des cours. Aucun accès aux cours ne sera autorisé sans ce paiement dans les délais indiqués.
- 5.1.4 Les groupes sont constitués de 8 à 16 personnes pour les cours en présentiel et de 5 à 8 personnes pour les cours en ligne. L'inscription sera validée dans la limite des places disponibles. Inversement en cas d'effectifs insuffisants, un cours peut être annulé. Dans le cas où un autre cours ne pourrait être proposé, le montant du cours sera intégralement remboursé.
- 5.1.5 Pour les parcours de 3 mois, le montant total est payable avant le début des cours. Le tarif intègre une réduction de 10 % sur la totalité des cours.
- 5.1.6 Les tarifs catalogue en vigueur figurent sur le bulletin d'inscription. L'administration se réserve le droit de modifier les tarifs, dates ou formules des cours sans préavis.
- 5.1.7 Les frais bancaires pour les transactions hors Union Européenne sont à la charge de l'étudiant.
- 5.1.8 Le matériel pédagogique n'est pas compris dans le prix du cours. Il est possible de l'acquérir auprès de l'Alliance Française (vente à prix coûtant).
- 5.1.9 Les cours particuliers sont soumis à des conditions spécifiques qui sont communiquées avant l'inscription ou à la demande.
- 5.1.10 Le paiement des examens se fait au moment de l'inscription.

5.2 Pour les tiers payants (entreprises, organisations, Alliances Françaises et toute autre entité juridique)

- L'inscription peut se faire par correspondance (courriel ou courrier postal) ou sur place. Pour que l'inscription soit valable, il faut effectuer les formalités suivantes :
- 5.2.1 Prendre connaissance des Conditions Générales d'Inscription et renvoyer le formulaire d'inscription daté et signé. Ceci vaut pour engagement de la prise en charge intégrale des frais de formation et d'hébergement.
 - 5.2.2 Pour les non débutants, renvoyer le test de niveau.
 - 5.2.3 Un devis sera établi par l'Alliance Française. Avant validation, le tiers payant peut demander une seule modification.
 - 5.2.4 Après validation par le tiers payant, l'Alliance Française envoie le certificat de préinscription ainsi que les informations concernant l'hébergement le cas échéant. Les options du séjour sont alors définitives. La demande de changement supplémentaire entraînera un surcoût de 30€.
 - 5.2.5 Les conditions de report, d'annulation et de remboursement sont identiques à celles des étudiants individuels mais la restitution se fera au profit du tiers payant.

6. ASSIDUITE ET PONCTUALITE

- 6.1 L'étudiant est tenu d'assister au cours avec assiduité. Une attestation de présence peut lui être délivrée à la fin de son séjour sur demande.
- 6.2 Les absences aux cours non justifiées ne sont ni rattrapées, ni remboursées.
- 6.3 Toute absence doit être signalée à l'administration minimum 48h à l'avance.
- 6.4 Les étudiants sont tenus d'arriver à l'heure sauf cas exceptionnel au plus tard à la fermeture des bureaux de l'administration (se reporter aux horaires d'ouvertures)..
- 6.5 Dans tous les cas, les arrivées tardives pourront être refusées par le professeur afin de ne pas perturber le travail en cours.

7. PROLONGATION DE COURS

- 7.1 Pour les étudiants souhaitant se réinscrire, le paiement doit impérativement être effectué 1 semaine avant le démarrage de la nouvelle session de cours. La réinscription est effectuée sous réserve de disponibilité du cours.
- 7.2 Les étudiants qui souhaitent bénéficier des réductions accordées pour toute nouvelle inscription doivent se réinscrire pour une session entière.

8. REPORT, REMBOURSEMENT, ANNULATION, RECLAMATION

Toute demande de report ou de remboursement doit être faite par écrit, avec un justificatif (voir exemples de justificatifs dans les conditions spécifiques).

Tout report de cours doit s'effectuer obligatoirement dans les 12 mois suivant la date initiale de début de cours.

Aucun report n'est accepté si la totalité du cours n'est pas payée.

8.1 Avant le début des cours

- 8.1.1 Pour annuler ou modifier l'inscription, une demande écrite doit parvenir à la Direction au plus tard 2 semaines avant le début des cours. En cas d'annulation, le montant de la préinscription sera retenu sur le remboursement sauf cas de force majeure.
- 8.1.2 Les inscriptions effectuées en ligne ou par mail donnent lieu à un droit de rétractation pendant 7 jours à compter du jour de commande, sauf si les cours ont commencé.
- 8.1.3 En cas de non-obtention de visa, les frais d'inscription, ne pourront être remboursés.

8.2 Après le début des cours

- 8.2.1 Toute session de cours commencée est due pour la durée prévue par l'étudiant lors de l'inscription.
- 8.2.2 En cas d'absences répétées non justifiées ou de départ anticipé non autorisé par la Direction, aucun report de cours, ni remboursement ne seront effectués.
- 8.2.3 Aucune modification de la durée du séjour n'est possible, sauf pour les cas figurants dans les conditions spécifiques. Selon les cas, la session commencée reste due et le montant de la préinscription pourra être retenu sur le remboursement. Par ailleurs, la tarification sera réajustée selon la durée effective des cours suivis
- 8.2.4 Si l'étudiant a obtenu un visa d'entrée sur le territoire français ou une carte de séjour avec le certificat de préinscription de l'Alliance Française, il doit suivre les cours pour la durée prévue et la formule indiquée sur le certificat. A défaut, l'Alliance Française sera dans l'obligation de prévenir la Préfecture : pref-etrangers-titresdesjour@bas-rhin.gouv.fr.

8.3 Réclamation

Pour toute réclamation, merci de compléter le formulaire de réclamation disponible à l'accueil ou en téléchargement sur notre site internet dans la rubrique Foire aux Questions.

9. HEBERGEMENT

- 9.1.1 Un délai de 2 semaines est nécessaire pour réserver un hébergement.
- 9.1.2 Après validation du formulaire de demande d'hébergement, l'étudiant doit effectuer le paiement du forfait d'hébergement.
- 9.1.3 La recherche d'hébergement est faite après réception du paiement des cours et sous réserve de disponibilité.
- 9.1.4 Si l'étudiant est hébergé en familles d'accueil, il devra :
 - Contacter directement la famille dont les coordonnées figurent sur le courrier de confirmation pour préciser ses horaires d'arrivée 8 jours à l'avance.
 - Signer le « Règlement de l'hébergement en famille d'accueil » et le retourner signé à l'Alliance Française 8 jours avant le début du séjour.

CONDITIONS DE VENTES SPECIFIQUES

1. Cas d'annulation et de report

- 1.1. Avec justificatif
 - Maladie de l'étudiant (présentation d'un certificat médical) ou des ascendants ou descendants directs.
 - Décès d'un membre de la famille (ascendants ou descendants direct).
 - Embauche (contrat de travail).
- 1.2. Sans justificatif
 - Période d'état d'urgence
 - Cas de force majeur et autres cas à l'appréciation de la Direction.

2. Inscriptions pendant la crise sanitaire COVID 19

- 2.1. Les étudiants pourront reporter sans frais ou être remboursés intégralement en cas d'annulation de leur cours par l'Alliance Française.
- 2.2. Si la totalité des cours en présentiel a été payé, les étudiants pourront basculer selon les disponibilités sur l'offre de cours en ligne sans frais.
- 2.3 Les étudiants pourront décaler leurs cours sans frais, avec remise d'un avoir utilisable sur 12 mois et transférable à un membre de sa famille.

+33 (0)3 88 75 62 55
accueil@afstrasbourg.eu

12 rue des Pontonniers - 67000 Strasbourg
www.afstrasbourg.eu

L'expérience d'un réseau international



QUALITÉ
FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE


af

Alliance Française
Strasbourg Europe



GENERAL TERMS AND SALE 2021

1. CONDITIONS OF ADMISSION

- 1.1 Students must be at least 18 years old, or 16 with parental consent.
- 1.2 Non beginners have to take a written positioning test on-line or at the Alliance Française. Oral skills are evaluated during the first day of class, or during a Skype interview with the pedagogical staff.
- 1.3 All inscription involved the acceptance of the training contract.

2. RESIDENCE PERMIT / VISA

- 2.1 Students who wish to enroll at the Alliance Française from their own country must consider the local legislation, which may vary according to whether the country belongs to the European Union or not. For more information: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france>
- 2.2 After filling in the registration form and providing the official identity documents, the student must pay the registration fee and the pre-registration fee (approximately 25% of the total amount of the course, depending on the chosen duration). The amounts are indicated on the registration form. The Alliance Française provides a pre-registration certificate for visa or residence permit process. Attention: Only the student visa can be extended in France. The Alliance Française is not responsible if the student does not get his visa.

3. INSURANCE

- Students must take out an individual insurance covering all the risks of his trip and his stay. The Alliance Française does not take care of the insurance procedures.

4. COURSE CALENDAR

- 4.1 The Alliance Française operates on a session basis, the catalogue rates are all-inclusive and can be consulted on the registration form.
- 4.2 Bank holidays are made up by the limit of 1 per session.
- 4.3 For the intensive general courses, the minimum duration of enrollment is one week and the maximum is nine months, according to the result of the positioning test.
- 4.4 For schedules, please refer to the registration form.
- 4.5 The dates of sessions for beginners (intensive or extensive courses) are specified in the calendar and must be respected. For pedagogical reasons, beginner students cannot integrate mid-term courses. For other levels, integration is possible during the session.

5. REGISTRATION AND PAYMENT TERMS

- 5.1 For individual registrations
- 5.1.1 For any course and duration, enrollment fee is valid for one year and for one person.
- 5.1.2 Students who were enrolled in another Alliance Française in France during the same calendar year do not need to pay enrollment fees (on presentation of documentary evidence).
- 5.1.3 Payment of the balance must be made no later than 2 weeks before the start of the face-to-face course and 1 week for online courses. No access to the courses will be authorized without this payment within the indicated deadlines.
- 5.1.4 The groups are made up of 8 to 16 people for the face-to-face courses and 5 to 8 people for the online courses. Registration will be validated within the limit of available places. Conversely, in the event of insufficient numbers, a course may be cancelled. In the event that another course cannot be offered, the full amount of the course will be refunded.
- 5.1.5 For an enrollment for a Path A, the entire amount of the fee is payable before the beginning of the courses. The price includes 10% of reduction on the entire amount.
- 5.1.6 The organization reserves the right to make changes to prices, dates and courses without prior notice.
- 5.1.7 Bank charges are at the expense of the students (applicable for students outside of the Euro zone).
- 5.1.8 Teaching equipment's are not included in the fees and can be bought at the Alliance Française.
- 5.1.9 Private lessons are subject to specific terms which are communicate before the registration or available on demand.
- 5.1.10 Exam fees are to be paid upon registration.

5.2 For third-party payers' registrations (companies, organizations, Alliances Françaises or other legal entities)

- The registration can be made at the Alliance Française or by email or postal mail. For a registration to be valid, the third-party payers have to carry out the following formalities:
- 5.2.1 Read the Terms and Conditions and send back the registration form with date and signature. Upon signing the later, the third-party payer accepts the responsibility of the payment of all tuition and accommodation fees.
- 5.2.2 For not complete beginners' students, send back the positioning test.
- 5.2.3 The Alliance Française will provide you a quotation. Before signing the quote, the third-party payer can ask once and only once for the stay options to be modified.
- 5.2.4 Once the quotation is accepted and signed, the Alliance Française sends the enrollment certificate and accommodation details if applicable. The stay options are then definitive. Any further modification will be charged 30€.
- 5.2.5 Report, cancellation and refund terms are the same as for individual students, but the money will be refund to the third-party payer, not to the student.

6. ATTENDANCE AND PUNCTUALITY

- 6.1 Students have to attend classes regularly. They will receive an attendance certificate at the end of the course.
- 6.2 Unjustified absences to courses won't be catch up, or reimbursed.
- 6.3 Absences must be reported to the administration.
- 6.4 Students are required to arrive on time, except in exceptional cases, no later than the close of the administration offices (see opening hours).
- 6.5 In any case, late arrivals may be refused by the teacher in order not to disrupt the work in progress.

7. COURSE EXTENSION

- 7.1 Students who want to extend the duration of their course have to pay at least 1 week before the beginning of the new session. The acceptance of the new reregistration is subject to availability of the course.
- 7.2 Students who want to get discounts granted to any reregistration must pay for a complete session.

8. REPORT, CANCELLATION, REFUND POLICY/RECLAIM

- Any request for deferral or reimbursement must be made in writing, with supporting documents (see examples of supporting documents in the specific conditions). Any deferral has to be processed within the 12 months following the course initial starting date.

No rescheduling is accepted without complete payment of the course fees.

8.1 Before the beginning of the course

- 8.1.1 To cancel or modify a registration, a written request addressed to the Director has to be sent two weeks before the starting date of the course at the latest. In case of cancellation, the amount of the pre-registration will be retained on the refund (except in any case of force majeure).
- 8.1.2 Registrations made by mail or online leads to a right of cancellation of 7 days from the date of the order, unless the classes have already started.
- 8.1.3 If a visa cannot be obtained, the administration fee will be refunded (administrative costs).

8.2 After the beginning of the course

- 8.2.1 Any ongoing session is due for the period booked by the student at the time of the registration.
- 8.2.2 In the case of repeated absence or early departure without authorization from the Director, no rescheduling or refund will be applicable.
- 8.2.3 No modification of the length of stay is possible, except for the cases listed in the specific conditions. Depending on the case, the session which has already begun remains due and the amount of the pre-registration may be retained from the refund amount. Moreover, the pricing would be adjusted according to the actual duration of the course.
- 8.2.4 If students obtained their entry visa or resident permit using the AF certificate, they must follow the course for the time period and according to the option mentioned on the certificate. In case of non-attendance the prefecture will be informed: (pref-etrangers-titresdejour@bas-rhin.gouv.fr).

8.3 Reclaim

For any reclamation, please fill the form available to the reception desk, or download it on our website in the "FAQ" section.

9. ACCOMMODATION

- 9.1.1 You have to book your accommodation at least 2 weeks in advance.
- 9.1.2 After validation of the accommodation application form, the student must pay for the accommodation package.
- 9.1.3 The booking will be done only after payment, and subject to availability.
- 9.1.4 If the student is staying with a host family, he or she will have to
 - Contact the family directly, whose contact details appear on the confirmation letter, to specify their arrival times 8 days in advance.
 - Sign the "Rules and Regulations for Accommodation in a host family" and return it signed to the Alliance Française 8 days before the beginning of the stay.

SPECIFIC TERMS AND CONDITIONS OF SALE:

1. Cancellation and postponement cases

- 1.1. With proof
 - Illness of the student (presentation of a medical certificate) or direct ascendants or descendants.
 - Death of a family member (direct ascendants or descendants).
 - Hiring (employment contract).
- 1.2 Without justification
 - Period of emergency
 - Cases of force majeure and other cases at the discretion of the Management.

2. Registrations during the health crisis COVID 19

Students will be able to reschedule their course at no charge or receive a full refund if their course is cancelled by the Alliance Française. If the totality of the classroom course has been paid for, students will be able to switch to the online course offer at no charge, depending on availability. Students will be able to reschedule their course at no charge, with a credit note that can be used for 12 months and transferred to a family member.

+33 (0)3 88 75 62 55

accueil@afstrasbourg.eu

12 rue des Pontonniers - 67000 Strasbourg

www.afstrasbourg.eu



Alliance Française
Strasbourg Europe